MÉDAILLE DE LA DIPLOMATIE CULTURELLE DU RIDC

1. Description

La Médaille de la diplomatie culturelle est la distinction phare décernée par le Réseau international de la diplomatie culturelle (RIDC). Elle vise à saluer l'excellence, l'engagement exceptionnel et l'impact marquant de celles et ceux qui, par leur parcours, leurs créations ou leurs actions, favorisent le dialogue entre les peuples, la coexistence, la tolérance et la paix à travers la diplomatie culturelle. La Médaille a été créée pour reconnaître ces bâtisseurs de ponts et aussi faire connaître au public leur contribution concrète au rapprochement entre les cultures.

2. Objectifs

- **Honorer l'excellence :** Reconnaître des contributions majeures et durables dans le domaine de la diplomatie culturelle.
- **Stimuler le rayonnement culturel :** Mettre en lumière des initiatives inspirantes qui renforcent la compréhension mutuelle et la coopération interculturelle.
- **Bâtir la relève :** Créer un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices d'exception engagés à soutenir le RIDC à inspirer la prochaine génération de diplomates culturels.

3. Profil des candidats admissibles

La distinction s'adresse à un large éventail d'acteurs dont l'action exemplaire a un impact direct sur la diplomatie culturelle :

- **Personnes, institutions, entreprises ou organisations :** Artistes, créateurs, gestionnaires culturels, anciens diplomates, chercheurs, philanthropes, musées, fondations, festivals, maisons d'édition ou organisations de la société civile.
- **Portée du rayonnement :** Les réalisations éligibles peuvent se démarquer par un rayonnement international majeur ou par un impact local d'une portée et d'une exemplarité exceptionnelles.

4. Non-admissibilité

Pour garantir l'indépendance, la neutralité et le prestige de la distinction :

- **Politiciennes et politiciens en activité :** Tout titulaire d'une fonction politique élective active n'est pas admissible au cours de son mandat. Les anciennes et anciens élus, ainsi que les anciens diplomates, demeurent admissibles.
- **Membres des instances du RIDC :** Les membres du conseil d'administration et du conseil consultatif, ainsi que les présidents d'honneur, ne sont pas admissibles pendant la durée de leur mandat.

5. Critères d'attribution et Modalités

- **Quota annuel :** Un maximum de 10 médailles sera remis par année civile afin de préserver la haute valeur de cette distinction.
- **Interdiction d'auto-nomination :** Aucune candidature spontanée ou auto-nomination ne sera acceptée.
- **Dossier de candidature :** Chaque mise en candidature doit obligatoirement être soumise par un tiers et comprendre 2 lettres de soutien attestant de l'impact et de la contribution significative du candidat ou de l'organisation.

6. Période de mise en candidature

- **Dates clés :** La période de dépôt des candidatures se déroulera du 2 novembre au 31 janvier de chaque année.
- **Modalités de soumission :** Les dossiers devront être soumis directement en ligne sur le site web du RIDC : www.icdn-ridc.org.

7. Processus de sélection et Jury

- **Composition du jury :** L'évaluation et la sélection des candidatures sont confiées à un jury composé de 3 membres indépendants.
- **Confidentialité :** Afin d'assurer l'intégrité, l'impartialité et la sérénité des délibérations, l'identité des membres du jury demeure non divulguée.
- **Critères d'évaluation :** Le jury évalue chaque candidature selon quatre critères : l'impact durable, le rayonnement, l'innovation et la contribution au dialogue entre les peuples.

8. Cérémonie officielle de remise

- **Date et cadre :** La cérémonie officielle de remise de la médaille se tiendra le 10 juin de chaque année, dans le cadre de la Journée internationale du dialogue entre civilisations.
- **Lieu :** L'événement sera organisé par le RIDC au Salon des Sénateurs, dans l'enceinte du Sénat du Canada à Ottawa.

9. Engagement des récipiendaires

En acceptant la Médaille de la diplomatie culturelle, chaque récipiendaire s'engage formellement à :

- **Agir à titre d'ambassadeur ou d'ambassadrice** du RIDC.
- **Collaborer** (selon la disponibilité) avec le RIDC pour bâtir la relève en diplomatie culturelle (entrevue inspirante, séminaire ou conférence avec le RIDC, tout autre collaboration proposée).